

CT 6w.20

's GRAVENHAGE, 15 Januari 1947.

In aansluiting op het U toegezonden rapport, dat de heer Alphand heeft uitgebracht op de bijeenkomst der Conseil Tripartite te Luxemburg op 7 en 8 Januari 1947, heb ik de eer U hiernevens te doen toekomen den tekst van de beslissing, zooals deze blijkt uit de notulen dier bijeenkomst, ten aanzien van het Duitsche vraagstuk is genomen.

"La Délégation française a fait un exposé des principes généraux qui orientent son Gouvernement en ce qui concerne le règlement des problèmes allemands, et notamment les clauses économiques à insérer dans le futur traité de paix avec l'Allemagne.

Les trois autres Délégations ont manifesté l'intérêt que présente cet exposé et indiqué qu'elles en feraient rapport à leurs propres Gouvernements.

L'examen de ces questions demeure inscrit à l'ordre du jour du Conseil et sera repris lors d'une prochaine réunion à Paris à une date à déterminer entre le 25 Février et le 1er Mars.

Il a été décidé, en particulier, que les questions suivantes seraient soumises à l'examen des organes compétents du Conseil:

- a) Capacité sidérurgique des pays membres du Conseil, compte tenu du niveau de production à imposer à la sidérurgie allemande. Etude technique des propositions françaises à ce sujet.
- b) Examen en commun du problème du niveau de production des autres industries allemandes, et mise au point des travaux déjà réalisés dans ce domaine.
- c) Examen en commun des problèmes relatifs au trafic rhénan."

Il est entendu que pour l'examen du plan français, la Commission de l'Acier sera composée de fonctionnaires, afin d'éviter que ses conclusions ne paraissent inspirées par des intérêts particuliers.

La Commission de l'Acier sera convoquée le plus tôt possible de manière à ce que ses conclusions puissent être examinées par le Conseil qui se réunira à nouveau avant la Conférence de Moscou fixée au Mars 10.